



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 20 juillet 2018  
affiché ou publié le vendredi 20 juillet 2018  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180712-lmc1H21143H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H21143H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 114-18

**Objet : RD - Travaux de construction de la piscine aqualudique à Chambéry - Résiliation du lot n° 4**

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

Pierre Gerard

**Barberaz**

David Dubonnet

**Barby**

Catherine Chappuis

**Bassens**

Alain Thieffenat

**Bellecombe-en-Bauges**

Jean-Luc Berthalay

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

**Cognin**

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

Annick Bonniez

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton

**Jarsy**

**La Compôte**

Jean-Pierre Fressoaz

**La Motte-en-Bauges**

Damien Regairaz

**La Motte-Servolex**

Sylvie Vuillemermet

**La Ravoire**

Frédéric Bret - Marc Chauvin

**La Thuile**

Dominique Pommat

**Le Châtelard**

Pierre Hemar

**Le Noyer**

Philippe Gamen

**Les Déserts**

**Lescheraines**

Albert Darvey

**Montagnole**

Jean-Maurice Venturini

**Puygros**

Luc Meunier

**Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen

**Saint-Baldoph**

Christophe Richel

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

Bernard Januel

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Louis Caille

**Sonnaz**

Daniel Rochaix

**Thoiry**

Jérôme Esquevin

**Vérel-Pragondran**

Jean-Pierre Coendoz

**Vimines**

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 114-18

objet **RD - Travaux de construction de la piscine aqualudique à Chambéry - Résiliation du lot n° 4**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à la concurrence publié le 15 juin 2017 au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics), concernant les travaux de construction de la piscine aqualudique. La date limite de remise des offres était fixée au 21 juillet 2017, repoussée au 27 juillet 2017.

L'allotissement a été le suivant pour les marchés formalisés :

- lot n° 1 : terrassement / VRD,
- lot n° 2 : gros œuvre / fondations spéciales,
- lot n° 3 : charpente bois / façades ossature bois,
- lot n° 4 : couverture / étanchéité / revêtements de façades,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures,
- lot n° 7 : traitement acoustique / menuiseries intérieures,
- lot n° 8 : doublages / cloisons / plafonds / peinture,
- lot n° 11 : bassin inox extérieur / couverture,
- lot n° 12 : fond mobile,
- lot n° 13 : pentagliss,
- lot n° 14 : ascenseur / monte-charge,
- lot n° 15 : sauna / hammam,
- lot n° 18 : chauffage / ventilation,
- lot n° 19 : traitement d'eau / animations / spa.

L'allotissement a été le suivant pour les marchés à procédure adaptée :

- lot n° 6 : serrurerie / charpente métallique,
- lot n° 9 : carrelage,
- lot n° 10 : équipements mobiliers / vestiaires,
- lot n° 16 : électricité,
- lot n° 17 : plomberie / sanitaires,
- lot n° 20 : aménagements de surface / espaces verts / mobilier.

La commission d'appel d'offres du 7 septembre a déclaré infructueux les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 13, 14 et 19 des marchés formalisés. Les lots 15 et 18 ont été attribués. Le lot n° 12 a été supprimé. Les marchés à procédure adaptée sont restés en cours de négociation.

Lors de la deuxième consultation, la commission d'appel d'offres, en séance du 25 octobre 2017 et du 8 novembre 2017, a attribué les marchés aux entreprises les mieux-disantes.

Le lot n° 4 (couverture / étanchéité / revêtements de façades) a été attribué à l'entreprise Projisol pour un montant de 1 633 541,89 € HT et le marché n° F17095 lui a été notifié.

Le 1<sup>er</sup> février 2018, la société Projisol a été placée en redressement judiciaire et un échange avec l'administrateur a confirmé que l'entreprise honorerait ses contrats pendant la période d'observation.

Le 28 mai 2018, l'entreprise Projisole a informé par courrier la Communauté d'agglomération de la cession des actifs de l'entreprise Pprojisol à la société SAS Asten et de la création d'une filiale dédiée (SAS Projisole) et s'engageait à honorer le marché de travaux du lot 4 de la piscine.

Cependant, depuis la réception de ce courrier, l'entreprise n'a pas respecté ses engagements écrits, notamment sur sa présence aux réunions de chantier et la production du nouveau calendrier d'exécution.

Tous ces manquements pénalisant fortement l'ensemble du chantier en raison de l'impossibilité de travailler en synthèse avec les divers lots concernés. Un courrier recommandé a été adressé à l'entreprise en date du 21 juin 2018, avec mise en demeure de produire le calendrier d'exécution, les plans de détails des ouvrages,

les fiches matériaux et de présence aux réunions de chantier. Il a été demandé à l'entreprise de faire part de ses observations sous un délai de huit jours.

Devant l'absence de réponse de l'entreprise Projisole à cette mise en demeure, le non-respect des engagements pris par écrit et face au risque important de dérive du calendrier, il est proposé de résilier pour faute, sans indemnisation, le marché F 17095.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28, 36 et 42,

**Vu** la décision n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2017 attribuant les marchés de travaux pour la construction de la piscine aqualudique,

**Vu** le marché n° F17095,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la résiliation du marché F17095,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer le courrier de résiliation,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à lancer un nouveau marché pour le lot n° 4 couverture / étanchéité / revêtements de façades,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 114-18

Objet de l'acte : RD - Travaux de construction de la piscine aqualudique à Chambéry  
- Résiliation du lot n° 4

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 -  
Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21143H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21143H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018